

Les priorités de l'UIPP en 2011

Alors que la filière agricole traditionnelle est malmenée par les consommateurs, et avec elle le secteur de la protection des plantes, les lois Grenelle et la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 vont redistribuer les cartes. L'occasion pour Jean-Pierre Princen, président, et Jean-Charles Bocquet, directeur général de l'UIPP, de porter de nouveaux messages forts auprès de la filière et du grand public...

Jean-Pierre Princen, un an après votre arrivée à la tête de l'UIPP, quel est votre constat, quels sont vos axes de travail pour demain ?

Jean-Pierre Princen : Mon action a porté prioritairement sur la gouvernance de l'UIPP, l'éclaircissement des missions de chacune de nos activités autour de valeurs fondamentales, la promotion et la défense du métier (notre raison d'être), l'éthique. À l'avenir, je souhaite poursuivre la lutte contre la marginalisation de nos produits par le grand public, baptisés à tort « pesticides », alors que nos chercheurs, développeurs, commerciaux, sont convaincus que leurs métiers ont un impact positif sur la productivité des cultures et la qualité sanitaire, pour répondre aux attentes alimentaires de la planète.

Quels ont été les temps forts de l'année écoulée, que faut-il retenir en priorité ?

J-P. P. : La mise en œuvre d'actions visant à la protection de l'agriculteur a marqué l'année 2010. Nos produits ne sont pas anodins, mais ils obéissent à des recommandations et préconisations qui nécessitent le respect par les utilisateurs d'un certain nombre de précautions, pour éviter toute dérive au niveau de l'environnement et de la santé. D'où des actions collectives réussies, comme la mise en œuvre de messages de protection des agriculteurs relayés par la quasi-totalité des acteurs de notre filière.

Jean-Charles Bocquet : Dans le contexte international actuel, l'utilité des produits de protection des plantes va retrouver sa juste valeur. Un paradoxe dans une année 2010 où les lois du Grenelle ont été votées, et où le plan Ecophyto 2018 se met en œuvre au niveau national et régional, avec l'objectif de produire plus et mieux, en réduisant si possible l'utilisation des produits phytopharmaceutiques – un très gros défi à relever pour toute la filière agricole. Les alertes et autres reportages « à charge » contre l'alimentation et l'agriculture en général ont montré combien l'UIPP avait encore des efforts à accomplir pour informer le public.

Le Grenelle 2 a été adopté en juillet 2010 : concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour l'UIPP ?

J-C. B. : Le Grenelle 2 a été plutôt bien accueilli. Il met en avant nombre de mesures qui, en fait, s'inscrivent dans les démarches de progrès de l'UIPP, comme la professionnalisation plus grande de l'usage des produits phytopharmaceutiques au niveau de l'ensemble de la filière (distributeurs, conseillers et fournisseurs), comme



Jean-Charles Bocquet,
directeur général de l'UIPP

« Ensemble, nous devons être catalyseurs

de réflexion et d'action pour

la compréhension de notre métier et de son rôle

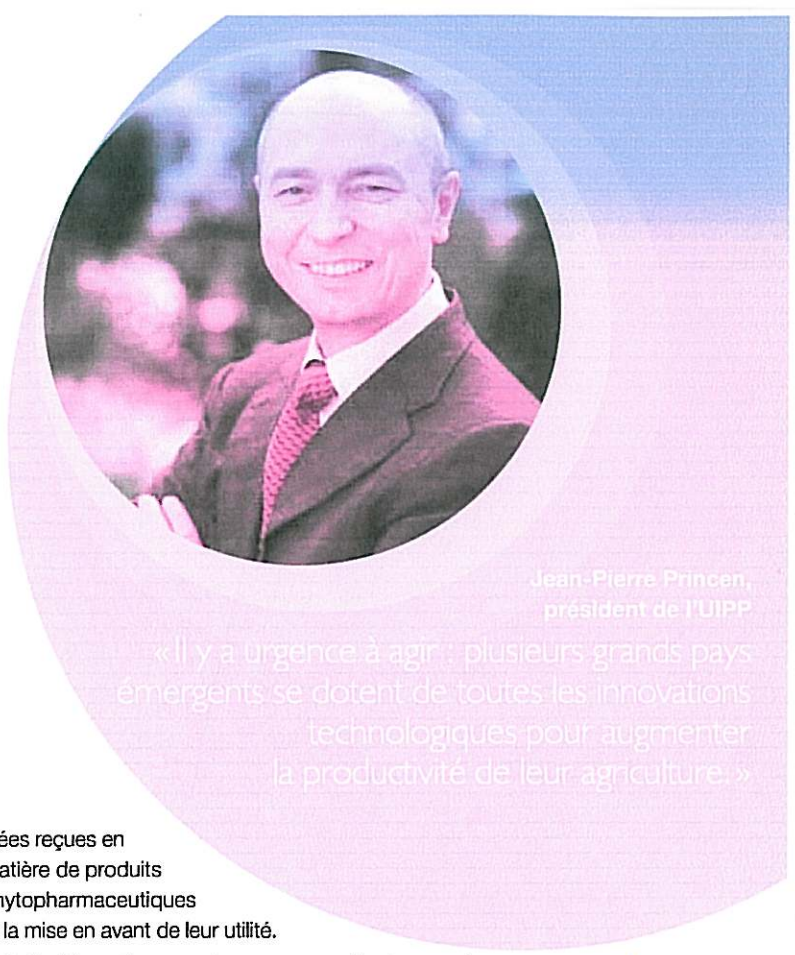
pour la société au sens large. »

Contact - Abonnement actualité - © Univers-nature 1999/2010

un magazine papier : Echo Nature

UNIVERS-NATURE, c'est aussi...





Jean-Pierre Princen, président de l'UIPP

« Il y a urgence à agir : plusieurs grands pays émergents se dotent de toutes les innovations technologiques pour augmenter la productivité de leur agriculture. »

l'encadrement des activités de conseil de vente des produits ou la certification des agriculteurs via une formation spécifique ou encore la protection des aires d'alimentation et de captage en eau potable, et la nécessité de faire une évaluation socio économique des décisions avant de prendre des mesures d'interdiction de produits phytopharmaceutiques.

Quels sont les enjeux concernant la santé des agriculteurs et l'utilité des produits phytopharmaceutiques dans la communication déployée par l'UIPP ?

J-P. P. : Pour nous, l'enjeu de l'utilité de nos produits n'est pas assez bien perçu. Si un pommier n'est pas protégé, il sera porteur de maladies qui donneront des toxines aux fruits, ce qui les rendra impropres à la consommation... Voilà le travail qui nous attend : faire comprendre la nécessité de progresser techniquement pour assurer à la fois l'autonomie alimentaire de l'Europe et la qualité sanitaire des cultures. La tâche est immense.

J-C. B. : Depuis quelques années, l'UIPP a renforcé ses actions de formation auprès des agriculteurs sur la bonne utilisation de nos produits. En 2010, nous avons souhaité aller au-delà, en lançant une campagne de sensibilisation sur le risque lié à l'utilisation des produits. La nouveauté, c'est que l'on a réussi à fédérer plusieurs acteurs à nos côtés, non seulement les premiers concernés, à savoir les agriculteurs avec la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs (JA) et les chambres d'agriculture (APCA), mais aussi la distribution (coopératives et négociants), ainsi que Farre et Adivalor. C'est pour nous un enjeu fort de sensibilisation, et d'actualité, puisque dans le cadre du plan Ecophyto 2018, publié fin 2007, il a été ajouté fin 2010 un 9^e axe concernant la santé des agriculteurs.

idées reçues en matière de produits phytopharmaceutiques et la mise en avant de leur utilité.

J-C. B. : Nous allons aussi accompagner les travaux du plan Ecophyto 2018 sur la mise au point d'indicateurs d'impact. L'UIPP est impliquée dans la réflexion, avec l'idée que les groupes multi-acteurs en présence prennent bien en compte la technique, et que les indicateurs soient basés sur de réelles mesures factuelles. Enfin, l'UIPP va participer à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation européenne 1107/2009 en vigueur au 14 juin 2011. Ce qui va nous amener à travailler en coordination avec les autorités et nos collègues européens, puisque que le concept d' « approche zonale » sera instauré.

4
Avec un corollaire des maladies dégénératives

Où sont les priorités de l'UIPP pour 2011 ?

J-P. P. : Nous allons accélérer les démarches de progrès sur nos produits et renforcer les actions collectives des adhérents. L'UIPP va mettre en œuvre une communication simple et positive sur l'utilité de ses produits et le respect de la biodiversité – nous envisageons d'organiser un colloque courant 2011, destiné aux relais d'opinion, avec pour objectif la « chasse » aux

Faits marquants

2010

JUILLET

Publication du rapport annuel de l'AESA (Autorité européenne de sécurité des aliments) sur les résidus de pesticides dans les produits alimentaires pour l'année 2008. 96% des résultats sont conformes à la réglementation tandis que 3,5% des échantillons analysés dépassent les limites maximales de résidus (LMR) contre 4,2% l'année précédente.

Promulgation de la loi sur la modernisation de l'agriculture (LMA) par le Parlement. Le projet de loi prévoit en particulier de renforcer les mesures de la compétitivité de l'agriculture française dans un objectif de développement durable.

Promulgation de la loi Grenelle 2. Les mesures concernant notre secteur sont notamment l'encadrement des activités de conseil et de la publicité sur les produits phytopharmaceutiques.

Création officielle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Issue de la fusion entre l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), l'Anses reprend les missions et les moyens de mise en œuvre de ces deux organisations.

AOÛT

Lancement d'une campagne de sensibilisation sur la prévention du risque phytopharmaceutique auprès des agriculteurs : «Un tel outil de travail, ça se protège».

Forts des démarches déjà engagées, Adivalor, les chambres d'agriculture, Coop de France, Farre, la FNA, la FNSEA, In Vivo, les Jeunes Agriculteurs et l'UIPP ont lancé cette action de sensibilisation dans la presse agricole.

SEPTEMBRE

Colloque à l'Assemblée nationale sur le thème «Perturbateurs endocriniens. Changement de paradigme dans l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux». Ce colloque, organisé par le Réseau Environnement Santé à l'invitation des députés Gérard Bapt et Bérengère Poletti, a permis de faire le point sur l'état actuel des connaissances scientifiques à travers les différents mécanismes dans lesquels interfèrent ces perturbateurs, leur impact sanitaire et environnemental, mais également les méthodes d'évaluation adaptées à ce type de polluants et le nécessaire changement d'approche toxicologique.

OCTOBRE

Présentation du rapport «Ecophyto 2018 : 2 ans d'action 2008-2010». Ce rapport du ministère de l'Agriculture présente

les avancées du plan Ecophyto sur cette période. Il présente également les effets de levier du plan pour atteindre l'objectif de moindre dépendance aux produits phytopharmaceutiques.

Colloque de l'ECPA à Bratislava Il a été l'occasion de rappeler l'importance de la protection des plantes pour la production alimentaire européenne, prenant en compte la biodiversité, la réalité de l'agriculture et l'innovation.

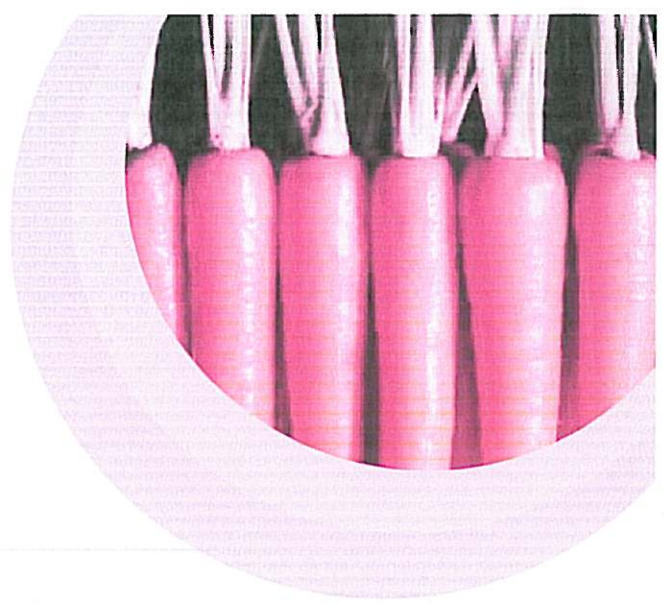
NOVEMBRE

Publication du rapport d'évaluation du Grenelle Environnement élaboré par le comité d'évaluation du Grenelle Environnement et par le cabinet Ernst&Young. Il fait le point sur les actions engagées ces trois dernières années en matière de gouvernance, d'énergie et de climat, de politique des déchets et de gestion des risques.

DÉCEMBRE

6^{es} rencontres de l'agriculture durable sur le thème «Contractualisation, filières, innovation : une nouvelle performance agricole ?» organisées à l'initiative de Michel Raison, député de la Haute-Saône, vice-président du Groupe d'études sur l'agro-alimentaire et la filière agricole. L'UIPP est intervenue sur la table ronde intitulée : «Innovier, maîtriser le risque... et rester compétitif ?»

Publication au Journal Officiel du 30 décembre 2010 de la loi



de finances rectificative pour 2010 n°2010-1658 dont l'article 87 élargit la redevance pour pollutions diffuses aux trieurs à façon, aux semences traitées et aux produits phytopharmaceutiques provenant d'un Etat membre de l'Union européenne dans le cadre de la procédure d'importation parallèle.



JANVIER

Lancement de l'Année internationale de la chimie.

À cette occasion, les industriels de la chimie (UIC) ont présenté leurs actions de communication vers les enfants et le grand public.

La France, présidente du G8, et du G20. La France propose l'organisation d'un G20 agricole en juin à Paris, axé sur la volatilité des prix des denrées alimentaires.

Colloque Farre sur le thème «Services environnementaux : qui paye ?»

Ce colloque a été l'occasion de passer en revue l'ensemble des moyens par lesquels un agriculteur déployant des efforts environnementaux pouvait être rémunéré. Qui paie, comment, combien et par quel mécanisme ?

FÉVRIER

Signature d'un nouvel accord cadre (2011/2015) entre le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

et Adivalor (filiale française de gestion des déchets de l'agrofourniture créée à l'initiative de l'UIPP et de ses partenaires).

Avec le soutien de l'Ademe, Adivalor et ses partenaires visent en 2015 un taux de collecte moyen de 73 % et un taux de recyclage de 95 %.

Adivalor fête ses 10 ans.

Depuis 10 ans, le dispositif de collecte couvre un gisement de 80 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés, ainsi que l'élimination des produits phytopharmaceutiques non utilisables.

L'UIPP au SIMA, au sein de l'espace bonnes pratiques.

Vidéos, conférences thématiques, quiz pour tester ses connaissances sur le Certiphyto, des documents pédagogiques ont illustré le stand.

MARS

Colloque de restitution des travaux de recherche du programme «Évaluation et réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides» à Tours.

Les programmes retenus avaient pour objectif d'associer les travaux purement agronomiques et techniques à des thématiques sociologiques et économiques. Pour les chercheurs, il n'existe pas de solution unique et la compréhension de l'impact des produits sur les milieux naturels est essentielle pour actionner les bons leviers. L'UIPP est intervenue lors de la table ronde de clôture.

Point presse UIPP : on ne

s'empoisonne pas en mangeant.

Face aux nombreuses attaques médiatiques faisant croire aux Français qu'ils s'empoisonnent avec les pesticides en mangeant, l'UIPP a organisé un point presse.

Conférence méthodes alternatives AFPP.

La 4^e conférence a rassemblé plus de 450 personnes dont la participation du député A. Herth, de la direction générale de l'Alimentation et d'une représentante de la Commission européenne. Plus de 100 communications ont été exposées.

AVRIL

Publication du Rapport du député A. Herth sur

«Le bio-contrôle pour la protection des cultures – 15 recommandations pour soutenir les technologies vertes».

Ce rapport souligne l'importance de la promotion de ces méthodes en agissant notamment sur les règles de mise sur le marché, en informant et formant les professionnels à l'utilisation de ces méthodes tout en s'assurant qu'elles soient sûres et efficaces.

MAI

Rapport sur la gouvernance environnementale par le député Bertrand Plancher.

Ce rapport contient 23 propositions pour améliorer l'accès à l'information environnementale et la participation du grand public.

Mettre en œuvre la réglementation

En Europe, l'évolution de la réglementation concerne principalement les modalités de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et de leur utilisation. L'emploi des produits dans le respect du développement durable et l'aide à la filière agricole restent eux aussi d'actualité.

En octobre 2009, un ensemble de textes réglementaires majeurs pour les produits phytopharmaceutiques (le « paquet phytopharmaceutique ») avait été adopté afin de servir de nouveau cadre, tant pour le secteur des industriels de la protection des plantes que pour l'ensemble de la filière agricole.

• Concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, la directive 91/414/CEE sera remplacée le 14 juin 2011 par le règlement 1107/2009. Le nouveau texte aura pour objectif de renforcer les règles existantes et d'harmoniser les procédures d'évaluation à un niveau européen. Dans les prochaines semaines, les enjeux vont porter sur sa mise en œuvre effective et sur certains points comme l'évaluation zonale des préparations – qui repose sur une coopération étroite

entre les États membres –, la reconnaissance mutuelle, le respect des délais pour l'instruction des dossiers, la mise en place des procédures pour les utilisations mineures...

• La directive 2009/128/CE prévoit un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Elle vise notamment à renforcer l'encadrement de la vente des produits, à développer la formation des utilisateurs, conseillers et distributeurs, et à contrôler les pulvérisateurs. Sa vocation est aussi d'encourager le développement de la lutte intégrée et des méthodes de lutte ou des techniques apportant une réponse alternative à la lutte chimique. L'une de ces dispositions importantes est l'obligation faite aux pays de communiquer à la Commission européenne et aux autres États membres, au plus tard le 26 novembre 2012, leur plan d'action national. En France, plusieurs dispositions prévues par la directive sont déjà effectives. C'est notamment le cas du contrôle des pulvérisateurs ou de la formation des agriculteurs (Certiphyto). Certaines actions sont pour leur part prévues dans le cadre du plan Ecophyto 2018.

Dans tous les cas, tant le règlement que la directive nécessitent l'adoption de mesures réglementaires spécifiques au niveau national. C'est ainsi qu'une ordonnance et des décrets doivent être publiés pour adapter le Code rural actuel aux nouvelles réglementations.

Le rôle de l'UIPP et de ses adhérents sera de veiller à ce que les mesures réglementaires nationales (qui doivent être scientifiquement fondées) respectent les principes fixés au niveau européen. Elles devront nous permettre de proposer aux agriculteurs français des solutions innovantes sur tous les usages nécessaires afin d'éviter les distorsions de concurrence.

“ Le rôle de l'UIPP et de ses adhérents est de veiller à ce que les mesures réglementaires nationales respectent les principes fixés au niveau européen. ”

Contrefaçon de produits phytopharmaceutiques : l'industrie reste mobilisée

L'UIPP s'est engagée dans une démarche de lutte de la contrefaçon lancée par l'ECPA depuis plusieurs années. Au cours des cinq dernières années, le trafic de produits phytopharmaceutiques a pris en effet une ampleur jusque-là méconnue. Alors qu'au départ, il s'agissait de fraudes transfrontalières, des filières internationales se sont organisées pour écouler en grandes quantités des produits, en provenance de Chine ou d'Ukraine, interdits sur le sol européen. Ces produits contrefaits présentent des risques graves pour la santé publique et pour l'environnement. Face à ce trafic international de type grand banditisme, l'ECPA a été à l'initiative d'actions menées par des spécialistes pour intervenir dans certains ports (hollandais ou allemands). L'UIPP a contribué sur le plan national activement en conduisant des actions de sensibilisation auprès des acteurs de la filière (distributeurs et agriculteurs) et en développant des contacts avec les autorités concernées.

L'UIPP et la situation apicole

Face aux difficultés actuelles de la filière apicole, l'UIPP et ses adhérents souhaitent apporter leur contribution à la compréhension des phénomènes liés à la perte d'activité de certains ruchers. Leur implication ira au-delà de la réalisation des tests préalables à la soumission des dossiers d'homologation. De fait, ils participeront à de nombreuses initiatives sur la restauration de la biodiversité (ressource pollinique et nectarifère grâce aux jachères mellifères, travaux sur les pollinisateurs), à des démarches collectives d'information et de promotion des bonnes pratiques apicoles et agricoles (brochure AFPP *Les abeilles butinent*), ainsi qu'à la recherche et au développement de solutions pour lutter contre les problèmes sanitaires du cheptel apicole (l'acarien parasite *varroa* par exemple).

FRANK GARNIER, VICE-PRÉSIDENT RÉGLEMENTATION

Certains pesticides étant suspectés d'être des perturbateurs endocriniens, il est prévu de les exclure dans le cadre du règlement 1107/2009.

Quelle est votre position ?

Le règlement prévoit en effet qu'à l'avenir, certaines substances ne seront plus autorisables si elles présentent des propriétés de perturbation endocrinienne. Si nous partageons la volonté du législateur de renforcer encore la sécurité du consommateur et de l'environnement, nous regrettons que le texte actuel ne repose pas sur des critères scientifiquement fondés sur la perturbation endocrinienne. Nous souhaitons, comme le prévoit le texte, que des mesures soient proposées au plus vite par la Commission européenne concernant cette définition scientifique de la perturbation endocrinienne. Par ailleurs, nos entreprises travaillent sur la mise au point de méthodes pour répondre à ces questions légitimes.

La perturbation endocrinienne est-elle spécifique aux pesticides ?

Non, cette thématique dépasse le cadre des produits de protection des plantes et même des produits de synthèse. Certaines substances naturelles sont connues pour avoir des propriétés sur le système endocrinien. Actuellement, de nombreux travaux sont en cours au niveau international, européen ou national. Ce sujet, complexe, doit être abordé avec rigueur en s'inscrivant dans une démarche scientifique d'évaluation : quelles sont les substances suspectées ? Quelles sont leurs propriétés toxicologiques ? Quelles sont les expositions ? Existe-t-il des produits de substitution et si oui, quels sont leurs risques ? C'est sur la base des réponses à ces questions que les réglementations doivent être définies au niveau européen, et non sur des applications excessives du principe de précaution.



Plan Ecophyto 2018

Le Grenelle Environnement a initié un plan de « réduction de 50 % des usages des pesticides dans un délai de 10 ans si possible », au travers du plan Ecophyto 2018. Ce plan inclut également la formation, l'information, un cadre professionnel au conseil et à la vente, l'épidémiologie du territoire et la mise en place de fermes de démonstration.

Gouvernance d'Ecophyto

Au niveau national

- Comité National d'Orientation et de Suivi (CNOS) : présidé par le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et qui rassemble l'ensemble des parties prenantes.
- Comité d'experts : sous la présidence de Jean Boiffin (INRA), qui assiste le CNOS.
- Comité interministériel : pour le suivi administratif et notamment la mise en œuvre du plan et de son financement, en concertation avec l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et le conseil consultatif de gouvernance du plan.

Au niveau régional

- La mise en œuvre du plan Ecophyto en région est confiée aux préfets de régions, à travers les CROS : (Comités Régionaux d'Orientation et de Suivi) avec la participation des parties prenantes dont la profession agricole, les associations de défense des consommateurs et de l'environnement, les collectivités territoriales...

Methodologie

Afin d'évaluer les progrès dans le cadre du plan Ecophyto 2018, des indicateurs ont été retenus : dans un premier temps, il s'agit essentiellement d'indicateurs de pression relatifs à l'usage des pesticides. Ils seront complétés par la suite par des indicateurs de risque et d'impact sur l'environnement et la santé.

Deux indicateurs nationaux exprimés annuellement :

- Le **NODU** pour la ferme France : Nombre de Doses Unitaires c'est-à-dire la somme des quantités de substances actives vendues par an en France, chacune rapportée à la dose unitaire spécifique de la substance active.
- Le **QSA** : Quantité de Substances Actives vendues en France.

Et un indicateur par culture, notamment pour suivre l'évolution des pratiques sur le terrain, l'**IFT** : Indicateur de Fréquence de Traitement par culture qui comptabilise le nombre de doses homologuées de spécialités utilisées par hectare et par campagne.

Les résultats sur ces indicateurs sont publiés chaque année dans une note de suivi du plan Ecophyto 2018. Ils seront accompagnés par des indicateurs d'interprétation du niveau d'utilisation des produits et du contexte socio-économique.

Un nouvel axe du plan Ecophyto 2018 abordera la sécurité et la protection des utilisateurs, du professionnel agricole au jardinier amateur.

Ecophyto 2018 : un premier bilan fin 2010

À l'occasion du 2^e comité national d'orientation et de suivi du plan Ecophyto 2018 qui s'est réuni en octobre 2010, un bilan a été dressé concernant les actions menées dans le cadre du plan Ecophyto 2018. Celui-ci a fait l'objet d'un rapport complet qui met en avant notamment les avancées concernant la mise en place du réseau de fermes pilotes de démonstration, la diffusion de bulletins de santé du végétal sur l'ensemble des régions qui permettent aux agriculteurs de connaître la situation phytosanitaire du territoire et ainsi de cibler les traitements, la formation des professionnels sur le respect de la réglementation des bonnes pratiques d'utilisation et la connaissance des techniques de lutte intégrée dans le cadre de l'expérimentation du Certiphyto. Ce rapport a été complété par la 1^{re} note de suivi du plan Ecophyto 2018 présentant les premiers chiffres de l'indicateur de suivi choisi, le NODU, qui amorcent une légère baisse entre 2008 et 2009, et des éléments de contexte parasitaire et économique.

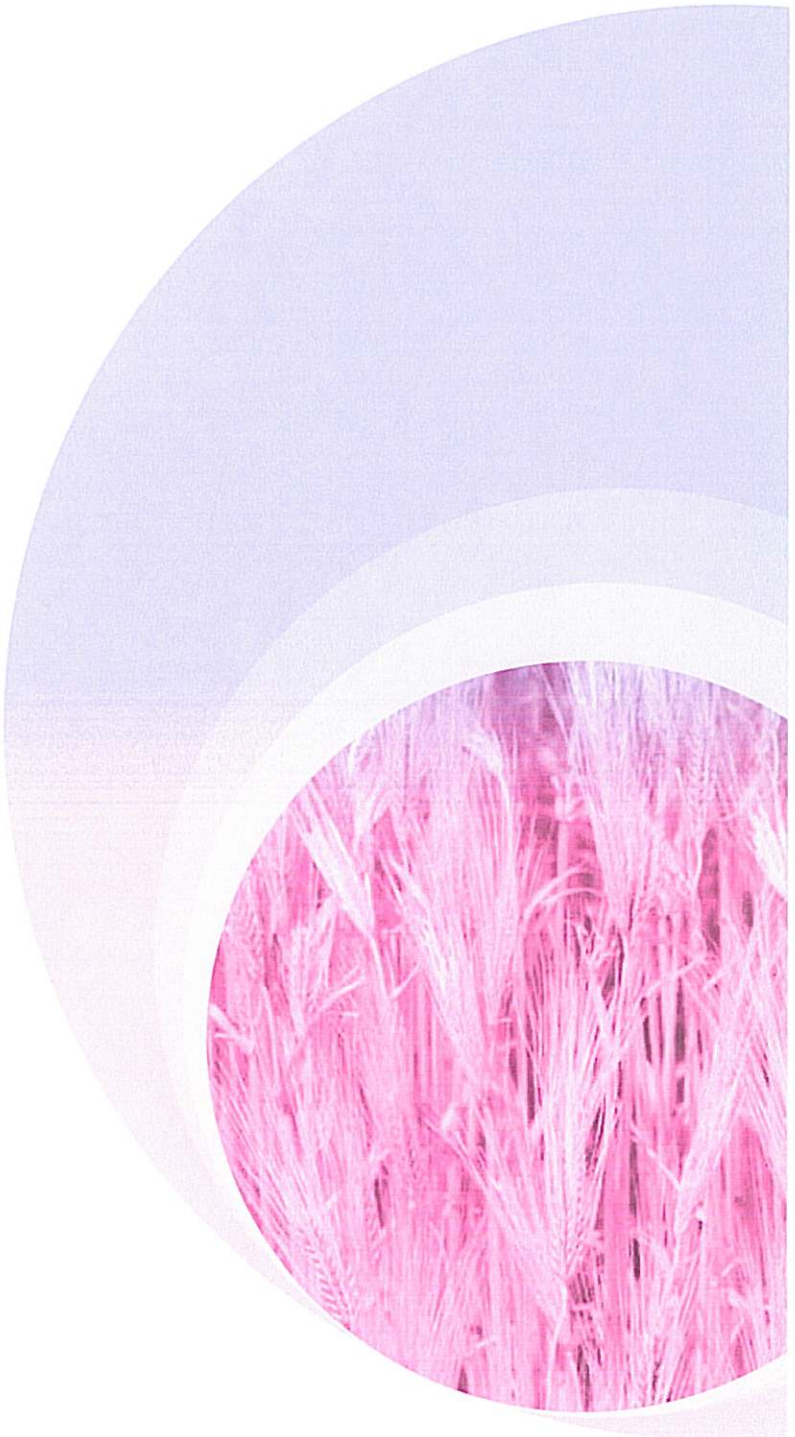
La création d'un nouvel axe du plan Ecophyto 2018 a par ailleurs été annoncée : il s'agit de la sécurité et de la protection des utilisateurs, du professionnel agricole au jardinier amateur sous le titre «prévention des risques liés aux produits phytopharmaceutiques».

En 2011, le plan Ecophyto ira plus loin : déploiement du réseau de fermes pilotes de démonstration à 2000 exploitations, montée en puissance du dispositif de formation, renforcement de l'effort de recherche...

Implication de l'UIPP

Conformément à ses engagements, l'UIPP a poursuivi sa contribution aux travaux collectifs en participant au CNOS et aux comités d'experts. Un réseau de représentants UIPP en régions a également été constitué de façon à participer au niveau régional dans les différents CROS. Sur la question des indicateurs qui ont fait l'objet de premières communications en 2010, l'UIPP rappelle que la prudence mérite d'être de mise face à l'objectif d'une réduction de 50 % des produits phytosanitaires si possible, à échéance 2018. La réalité de l'activité agricole, dépendante du climat, s'accorde difficilement avec

des perspectives aussi tranchées. En outre, l'UIPP insiste sur l'importance de ne pas se limiter à des indicateurs de pression pour mesurer les progrès accomplis au travers d'Ecophyto 2018 et de la nécessité de les compléter par des indicateurs d'impact.



Une année d'incertitudes

Après deux années de hausse consécutives, l'évolution des ventes des produits phytopharmaceutiques mis sur le marché en 2010 est en baisse.

Année civile 2010

Une année difficile

L'évolution des ventes de produits phytopharmaceutiques mis sur le marché en 2010 indique un retrait global de 11 % pour se situer à un peu plus de 1,8 milliard d'euros. La baisse constatée à la fin de la campagne céréalière et à la fin de la campagne agricole se confirme. Après les deux années de hausse en 2007 et 2008, cette baisse confirme le retrait de l'année 2009 :

- Les ventes de fongicides sont en baisse de 15 % ;
- Les ventes d'herbicides ont baissé de 8 %, en raison de l'utilisation des stocks existants et de la progression des solutions les plus économiques ;
- Les ventes d'insecticides sont en hausse de 7 % ;
- Les ventes de produits divers sont en baisse de 14 %.

L'évolution des tonnages de substances actives fait apparaître en 2010 une baisse globale de 3 % par rapport à 2009.

Les ventes aux distributeurs ont été affectées par l'application de la loi de modernisation de l'économie (LME), par les stocks existants en culture à la fin de la campagne précédente et par les changements des processus de décision au sein de leurs organisations, qui ont ralenti la dynamique de leurs approvisionnements.

De plus en plus, l'agriculteur s'engage dans une démarche de protection raisonnée qui renvoie notamment l'acte d'achat du produit à une date plus proche de son utilisation éventuelle.

L'augmentation du prix des céréales n'a pas provoqué une anticipation des décisions d'achat des agriculteurs. La baisse plus sensible des ventes que celle constatée sur l'évolution des tonnages en 2010 par rapport à 2009 s'explique par les conditions du marché et l'orientation des agriculteurs vers des programmes plus économiques.

Enfin, les difficultés de circulation au début de mois de décembre ont eu un impact limité sur les livraisons des commandes.

Campagne agricole 2010-2011

Beaucoup d'incertitudes

Sur la campagne agricole en cours, les ventes de produits phytopharmaceutiques à fin avril montrent une certaine stabilité par rapport à la campagne précédente avec :

- Une légère baisse des fongicides (-2 %) : une attente certaine des distributeurs en fonction de la demande des agriculteurs qui eux-mêmes attendent les pressions parasitaires (attitude curative) ;
- Une légère hausse des herbicides (+2 %), avec une augmentation des surfaces cultivées et une revalorisation du marché d'automne ;
- Une hausse des insecticides (+4 %) liée aux températures élevées favorables au développement des ravageurs ;
- Une hausse des TS (+30 %) qui montre l'engouement des agriculteurs pour cette technologie qui permet une protection ciblée des cultures.

Sept mois après le début de la campagne agricole en cours, dans des conditions de sécheresse sur une grande partie du territoire, limitant le potentiel des cultures, les incertitudes se renforcent.

Les comportements habituels de « morte-saison » auraient-ils tendance à changer tant au niveau des agriculteurs que des distributeurs ? Les achats de précaution semblent ne plus être d'actualité.

De plus, tout se passe comme si, actuellement, les agriculteurs et les distributeurs étaient plus sensibilisés à la maîtrise de la hausse des coûts de production (notamment des engrais), à la gestion de la vente des productions agricoles et au raisonnement des interventions. Cette dernière attitude est renforcée par la mise en œuvre de la certification des entreprises (réforme de l'agrément) et des personnes (Certiphyto, Grenelle 1 et 2), qui non seulement mobilise prioritairement les acteurs de la filière agricole, mais génère aussi une attitude responsable des agriculteurs, encouragée par les mesures d'accompagnement financières telles que les mesures agroenvironnementales (MAE) et les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), notamment sur les bassins d'alimentation de captage.

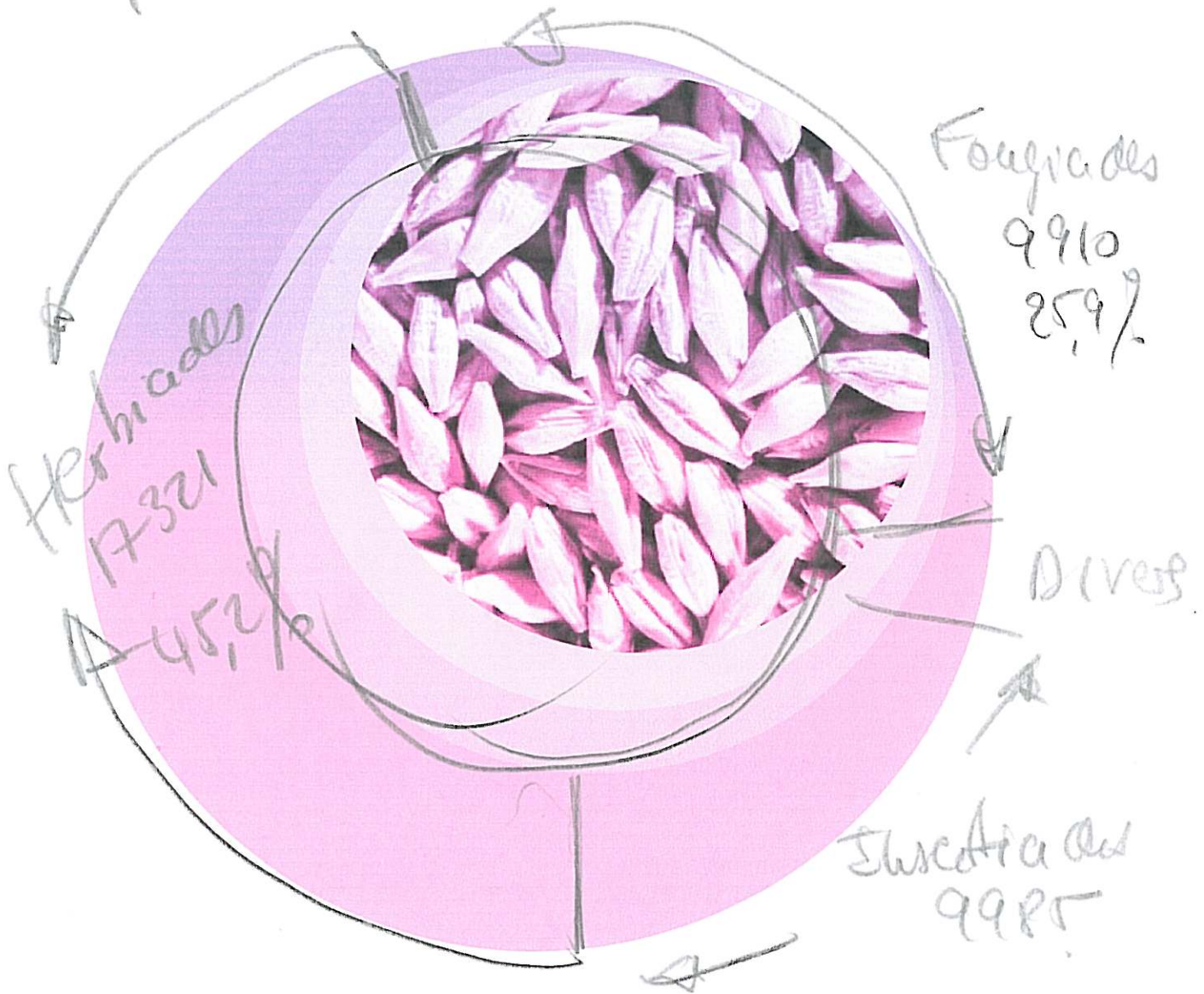
Produire plus et mieux

Garantir la sécurité alimentaire en développant
des solutions innovantes et en réduisant les impacts
des produits phytopharmaceutiques.

CA. MONTE 2010

Europe = 27,6% (total = 38 316 milliards de dollars).

Repartition marche mondial 2010



(en milliards de dollars)

Impossible d'editer page 26 et 27

Eu Europe 2009 (en milliers €)

